Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 035-213503568-20260416-DEL_2026_21-DE

VIGNOC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril à 20 heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Daniel Houitte, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 07 avril 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 17

PRESENTS : Daniel Houitte, Gilles Lesage, Nicolas Daboudet, Nolwenn Fougeray, Jean-François Vermet, Alain Monvoisin, Franck Aubrée, Christian Oger, Florent Rousière, Valérie Boissinot, Sandrine Delacroix, Guillaume Etesse, Blandine Hochet, Anne-Laure Bonnin, Maryse Brehault, François Simon, Eugénie Cardinal.

Absents excusés :
Edith Garnier donne pouvoir à Daniel Houitte
Laurence Blaise donne pouvoir à Gilles Lesage

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Nicolas Daboudet

Séance ouverte à 20 h 00.

N°21 – ADMINISTRATION GENERALE - ELECTION RENOUVELLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL – COMMISSIONS MUNICIPALES ET AUTRES – COMPOSITION – APPROBATION

Présents	Pouvoirs	Absents excusés	Absents	Quorum
17	2	2		10

Exposé : Daniel Houitte, Maire

Daniel Houitte, Maire indique que conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Par ailleurs, le conseil municipal doit :

- désigner des membres pour représenter la commune de Vignoc dans différentes instances
- fournir conformément au code général des impôts (CGI) une liste de 32 noms dont 8 en qualité de titulaire et 8 autres en qualité de suppléant seront choisis par le Directeur Régional des finances publiques.

Aussi il vous est proposé :

a) D'approuver la composition des commissions municipales *(tableau n°1 joint à la présente note de synthèse)* chargées d'examiner les projets qui seront soumis au conseil.

VALORISER ILLE PARTAGER

Val d'Ille Aubigné
www.vignoc.fr • mairie@vignoc.fr
MAIRIE • 12, rue des Écoles • 35630 VIGNOC • Tél. 02 99 69 82 46

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 035-213503568-20260416-DEL_2026_21-DE

b) D'approuver **la nomination** de membres pour représenter la commune de Vignoc dans différentes instances *(tableau n°2 joint à la présente note de synthèse)* **et** également **la désignation** de membres du conseil municipal devant siéger au sein du comité d'administration du centre communal d'action social (**CCAS**) de la commune de Vignoc (*tableau n°1*).

c) D'approuver la liste composée de 32 noms qui sera soumise au DRFiP - IMPOTS.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et ceux engageant leur pouvoir

- **DECIDE**, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions de ne pas procéder au scrutin secret ;
- **ADOPTE** la liste des commissions municipales ;
- **APPROUVE** le tableau n°1 « commissions communales » joint à la présente note de synthèse, **portant sur la composition de chaque commission municipale** ainsi que **la nomination de 4 membre**s pour siéger au sein du comité communal d'action sociale (**CCAS)** ;
- **APPROUVE** le tableau n°2 « Instances diverses », joint à la présente note de synthèse, portant sur la désignation de membres du conseil municipal pour siéger au sein des bureaux des instances.
- **APPROUVE** la liste (tableau n°3) composée de 32 noms qui sera soumise au DRFiP - IMPOTS.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Daniel HOUITTE.

